Université de Jijel

Faculté des Sciences et de la Technologie

Département des Enseignements Fondamentaux dans le domaine des Sciences et Technologie

Dimension Ethique et Déontologique

- les Fondements -

Préparé par : **Dr. BOUCENNA AMIRA**

2026 /2027

Chapitre I : Notions fondamentales

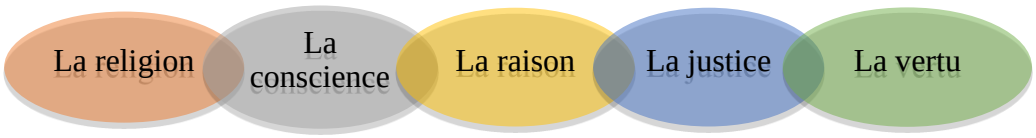
I.1. Définitions des différentes notions

I.1.1. Morale

La morale (du latin mores qui signifie « coutumes, mœurs »), c'est la discipline pratique qui dit ce qui est bien ou mal en manière de l'action humaine. Elle se définit comme une théorie de l'obligation, de la loi et du devoir, conçu comme inconditionnel et universel. La morale est essentiellement normative. Elle se déploie dans deux directions ; sous son aspect philosophique, elle est doctrine de la vertu et du vice mais aussi ensemble de règles de conduites universellement et inconditionnellement valables. Sous son aspect social, elle est un ensemble de règles et de principes appartenant en propre à une société donnée, qui varient selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de cette société.

- Que dois-je faire ?
- Qu'aurais-je dû faire ?
- Y a-t-il des limites aux actions humaines ?

La réponse à ces questions qui va déterminer par la suite l'action humaine dépend de plusieurs facteurs, c'est dernier peuvent nous indiquer les différents sources de la morale :



I.1.2. Ethique

L'éthique (du grec ethikos qui signifie moral, de ethos, qui désigne le caractère et la manière d'être), est la science de la morale et des mœurs. C'est une discipline philosophique qui réfléchit sur les finalités, sur les valeurs de l'existence, sur les conditions d'une vie heureuse, sur la notion de "bien" ou sur des questions de mœurs ou de morale. Discipline qui a pour objet les principes moraux guidant la conduite d'un individu, d'un groupe. Art de diriger la conduite humaine en tenant compte, en conscience, des valeurs en jeu.

- L'éthique s'apparente à un GPS interne qui nous permet de naviguer vers la meilleure action possible. Elle réside dans le devoir de jugement et d'engagement de tout humain, afin de vivre et d'exister en tant qu'être responsable de soi-même, de ses proches et de tout autres. La préoccupation éthique invite chacun à travailler à ce qui devrait être.

- Un comportement éthique se caractérise par l'honnêteté, la moralité, la justice et l'équité dans les relations interpersonnelles, professionnelles et académiques, ainsi que dans les activités de recherche et d'érudition. Il respecte la dignité, la diversité et les droits des individus.

- Un code d'éthique définit ce qui est considéré comme étant une conduite acceptable et un comportement correct. Ces valeurs sont généralement organisées en une série de principes de base qui définissent les normes de comportement attendues des membres des différents domaines dont l'éthique touche tels que :

Ethique professionnelle	***Ethique environnementale***	***Ethique sociale***	***Ethique politique***
• Médicale, juridique, ect • Secret professionnel • Intégrité et lutte contre la corruption • Bien-etre au travail	• Protection de la biodiversité • Préservation des ressources naturelles • Justice climatique • Responsabilité envers les générations futures	• Droits humains et égalité • Justice sociale • Solidarité	• Bien commun • Gouvernance • Démocratie et transparence

I.1.3. Déontologie « Théorie du devoir »

La déontologie (du grec deon- deontos qui signifie devoir) est la science des devoirs régissant la conduite à tenir et à respecter à l'égard de la société. Elle renvoie cependant aussi à l'éthique professionnelle, à savoir l'étude des normes de comportement spécifiques à une profession particulière. Ces normes sont relatives au bien particulier poursuivi par une profession et sont souvent (mais pas nécessairement) inscrites dans un code de déontologie. Les normes issues de codes de déontologie se distinguent des normes morales générales par le fait qu'elles ne s'appliquent aux personnes que dans le cadre de leur profession.

- Un certain nombre de professions sont par exemple tenues au secret professionnel. Ces professionnels ne sont cependant pas tenus de garder secret tout ce qui leur est révélé dans leur sphère privée. La déontologie possède donc ici un champ d'application restreint.
- Une des fonctions des codes de déontologie est d'orienter les conduites individuelles lorsque surgissent des conflits entre les devoirs généraux de tout citoyen et les devoirs spécifiques liés à une profession.
- La déontologie doit garantir le bon exercice d'une pratique professionnelle compte tenu de son insertion au sein d'une société elle-même globalement régulée par la morale, les lois, le droit.

I.1.4. Droit

Le mot droit (du latin directum, qui signifie « en ligne droite »). Le terme droit revêt deux significations :

- On parle de droit objectif qui s'inspire des postulats de justice et constitue l'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société. Sa base est les rapports sociaux, qui doivent être conformes à l'éthique dominante.
- En revanche, quand on parle d'une prérogative conférée à une personne par le droit objectif, on fait référence à un de ses droits subjectifs. Il s'agit d'un avantage juridique individuel dont peut se prévaloir toute personne physique ou morale. Par exemple ; le droit à la liberté d'expression, le droit de propriété, le droit au respect de sa vie privée etc.

I.2. Distinction entre les différentes notions

I.2.1. Distinction entre la morale et l'éthique

Avant de distinguer entre ces deux termes, essayons de voir ce qu'ils ont en commun. Si la question de la distinction se pose, c'est que malgré tout un risque de confusion existe. En effet, en se basant sur l'étymologie, comme déjà mentionné dans leurs définitions, le mot « morale » vient du latin « mores » tandis que le mot « éthique » vient du grec « ethos ». Les deux signifie « les mœurs » ou « façons de vivre et d'agir », autrement dit, ce sont la pure et simple traduction l'un de l'autre selon qu'on passait du grec au latin ou du latin au grec.

La morale et l'éthique ont en commun d'être des discours normatifs. Autrement dit, de comporter chacun des jugements de valeur : d'approuver, de condamner, de louer, de blâmer, etc. Jugements qui visent à régler notre conduite ou nos actions.

Mais elles s'opposent par le statut respectif qu'elles accordent à ces valeurs. Dans les deux cas il y a jugement de valeur sur notre existence, sur nos actions. Mais ce qui change c'est le statut de ces valeurs.

- On appel morale le discours normatif et impératif qui résulte de l'opposition du Bien et du Mal considérés comme valeurs universelles et absolues. C'est l'ensemble de nos devoirs. La morale répond à la question « Que dois-je faire ? ». Elle se veut une et universelle. Elle tend vers la vertu et culmine dans la sainteté.
- On appel éthique tout discours normatif mais non impératif qui résulte de l'opposition du bon et du mauvais considérés comme valeurs relatives. C'est l'ensemble réfléchi de nos désirs. Une éthique répond à la question « Comment vivre ? » Elle est toujours particulière à un individu ou à un groupe. C'est un art de vivre. Elle tend le plus souvent vers le bonheur et culmine dans la sagesse.

La morale propose donc un ensemble de valeurs et de principes, tels que la charité et le pardon…En revanche, l'éthique va au-delà de ces normes spécifiques, engageant une réflexion sur la manière dont ces principes moraux devraient être interprétés et mis en pratique dans différentes circonstances. ***« La morale commande, l'éthique recommande »*** André Comte-Sponville *in* Lettre internationale n° 13, 1991

Critères	Morale	Ethique
Origine étymologique	Du latin « *mores* »	Du grec « *ethos* »
Nature	Normative impérative, perceptive et codifiée (règles de vie)	Normative non impérative, reflexive
Source	Extérieure à l'individu (société, religion, tradition, groupe)	Intérieure à l'individu (conscience, raisonnement personnel, situation)
Portée et universalité	Souvent universelle, absolue et invariable (« le Bien/le Mal »)	Contextuelle, adaptable et plurielle (« Le bon / Le mauvais » selon la situation)

I.2.2. Distinction entre éthique et déontologie

L'éthique et la déontologie sont deux notions clés qui orientent nos comportements, nos décisions et notre rapport aux autres. Mais elles ne s'appliquent pas de la même manière.

L'éthique : Une réflexion personnelle et universelle :

- Elle renvoie à des principes et des valeurs générales qui guident nos actions. Elle relève d'une réflexion personnelle sur ce qui est juste ou bon dans une situation donnée. L'éthique permet de prendre des décisions en tenant compte de notre propre conscience et des implications universelles.

La déontologie : Un cadre professionnel et réglementé :

- Elle repose sur des règles précises définies par un corps professionnel. Elle fixe les devoirs et obligations que les membres d'une profession doivent respecter.
 - Exemple : Un médecin a l'obligation déontologique de respecter le secret médical, indépendamment de ses réflexions personnelles.
- La déontologie garantit une pratique professionnelle éthique et encadrée.

Pourquoi les distinguer ?

Si l'éthique est une réflexion libre et universelle, la déontologie est un cadre spécifique qui s'impose dans un contexte professionnel. Elles sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement pour favoriser des comportements responsables et respectueux.

Critères	Ethique	Déontologie
Questions clés	Que dois-je faire dans cette situation précise ?	Que dois-je faire selon les règles imposées ?
Source	Individuelle ou situationnelle (valeurs, conscience…)	Collective (profession, code, ordre)
Format	Réflexif et non écrit	Codifié et écrit
Sanction	Morale (remise en question, culpabilité…)	Disciplinaire, légale en cas de manquement
Vision	Dynamique et adaptée au cas par cas	Fixée et standardisée